

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 463

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 40 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement tend à supprimer une disposition introduite par le Sénat visant à rendre obligatoire au 1^{er} janvier 2027 le contrôle biométrique des certificats d'existence pour les retraités résidant à l'étranger.